

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 16/02/2015
34	<i>L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 21	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUÏRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO
	Absents:

Objet: Affectation du résultat 2014

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 et constatant que le compte administratif de fonctionnement fait apparaître un **excédent de 27 700,81 €**,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de voter l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	28 213.79
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 557.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 512.98
Résultat cumulé au 31/12/2014	27 700.81
A. EXCEDENT AU 31/12/2014	27 700.81
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	23 696.48
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 004.33
B. DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RF Sous-Préfecture de Beziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24 02 2015 034 253403554 20150223 2015_23_02_04 DE

et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical vote favorablement l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RP Sous-Préfecture de Béziers-Hersault
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/02/2015 334 253403554 20150223 2015 23 02 04 DE